Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_51-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation :
LE 11/08/2026

Délibération DB-2026-51

BP2026 DM4

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOUT 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-huit Aout à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, LE ROUX Marie, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : KERVOËL Annick, procuration à Maryse DESPOIX - HIRIGOYEN Julie, procuration à Séverine BIGOURIE - GOULVEN Amélie, procuration à Marcel SERANDOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHARTIER Pierre-Yves

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

La décision modificative n°4 vise à alimenter des lignes budgétaires de l'exercice 2026 afin de corriger des écarts constatés depuis le vote du budget primitif.

Dépenses			
Chapitre	Article	Opération	Montant
041	041	OPFI	9 500,00 €
20	203	25	15 100,00 €
204	204181	119	3 100,00 €
23	231	132	-18 200,00 €
Sous total			***9 500,00 €***
Recettes			
041	041	OPFI	9 500,00 €
021	021	OPFI	- €
Sous total			***9 500,00 €***
Total section			**1 382 321,20 €**
EQUILIBRE DU BUDGET			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	0

✓ **VALIDE** la décision modificative n°4 du budget communal sur l'exercice 2026

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves CHARTIER

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TRÉVENEUC (Côtes-d'Armor)